



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

endométriose

Question écrite n° 114224

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la difficulté de l'association EndoFrance à faire reconnaître l'endométriose par les pouvoirs publics et le corps médical. Cette association souligne que cette pathologie touche aujourd'hui près de 10 % des femmes en âge de procréer et induit des maladies auto-immunes, endocriennes, atopiques, aux répercussions psychologiques très lourdes. Ces problématiques ont conduit à prendre en compte l'endométriose dans la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique. Néanmoins, de nombreux efforts restent à mener en vue de renforcer l'information à destination du corps médical et des adolescentes afin de prévenir dès l'apparition des premiers symptômes les éventuelles évolutions liées à ce type de pathologie. En conséquence, il lui demande où en est actuellement la prise en charge de cette pathologie et si le Gouvernement envisage de prendre des mesures afin de mettre en oeuvre une véritable politique d'information et de traitement d'une pathologie trop souvent méconnue parce que simplement confondue avec les naturelles perturbations liées aux cycles féminins.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114224

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13517